



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-10-8-1

Séance du vendredi 15 novembre
2019

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE VIE SCOLAIRE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES 2019 - 5ÈME LISTE - CRITERES 2020 ET SOUTIEN AUX COLLEGES GENERATION 2024

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au Budget Primitif 2019 du Département du Haut-Rhin,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-8-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'éducation et de la Jeunesse en 2019,

VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse du 8 novembre 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour les sorties scolaires avec nuitées :

- approuve la cinquième liste de l'année 2019 de demandes de subventions pour des sorties scolaires avec nuitées, d'un montant total de 22 450 € ;
- accorde aux organisateurs de ces sorties des subventions maximales telles que prévues au tableau annexé (cf. annexe 1) ;
- précise que ces subventions seront recalculées au vu du nombre effectif de participants. Ceci étant, le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale ;
- précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :
 - Programme E855 - ligne 65 – 21 - 6574 - 2628 – 003 ;
- approuve les modalités de subventionnement des sorties scolaires avec nuitées en 2020, telles que précisées dans l'annexe 2.

Pour les collèges « Génération 2024 »

- accorde une subvention de 200 € à chacun des 6 collèges labellisés « Génération 2024 », conformément au tableau annexé (cf. annexe 3) ;
- précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur l'imputation suivante :
 - Programme E755 - ligne 65 – 221 - 65737 - 26273 – 003 ;

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité